

Le 9 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 9 mai 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin, Mario Laplante et formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent : monsieur Laurent Marcotte.

Vingt (20) contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2016-05-01

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 avril 2016;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2015;
8. Adoption du Règlement numéro 2016-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
9. Demande de dérogation mineure – 200, rue Carter – Réduction de la marge latérale;
10. Demande de dérogation mineure – rue Nadeau – Augmentation de la longueur et réduction du cercle de virage pour une rue de type cul-de-sac;
11. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017;
12. Embauche de Madame Marie-Pierre Doucet-Houle pour l'entretien paysager 2016;
13. Embauche de deux journaliers au service des travaux publics pendant la période estivale;
14. Période de questions (10 minutes);
15. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques;
16. Adjudication de contrat – Asphaltage des voies publiques;
17. Adjudication de contrat – Tour de refroidissement Centre Richard-Lebeau;
18. Demandes des Loisirs St-Léonard inc. pour la Fête des voisins 2016;
19. Demandes des Loisirs St-Léonard inc. pour le Rock'n Ball et la Fête nationale du Québec;

20. Demande au gouvernement du Canada – Modification du classement du produit importé : Le lait diafiltré;
21. Appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux;
22. Entretien d'une entrée privée – Monsieur Louis Beaupré;
23. Ratification – Vente de véhicule;
24. Appui financier – Défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire;
25. Période de questions;
26. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 avril 2016
2016-05-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2016, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2016-05-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 197 956.12 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 30 avril 2016 totalisant 32 513.87 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 30 avril 2016 totalisant 10 687.38 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 avril 2016 totalisant 154 254.87 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2015
2016-05-04

CONSIDÉRANT que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2015 ont été présentés aux membres du Conseil par madame Caroline Leduc, CPA, CGA, de la société de comptables Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l., le 3 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 3 mai 2016 à l'effet que seraient déposés le rapport du vérificateur et le rapport financier 2015 à la séance du Conseil municipal de la

Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, le 9 mai 2016, le tout conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport financier 2015 de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston incluant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport financier 2015 et du rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier 2015, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* et vérifié par Roy, Desrochers, Lambert s.e.n.c.r.l..

**8. Adoption du Règlement numéro 2016-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
2016-05-05**

CONSIDÉRANT que *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 mars 2016 prévoit un nouveau montant de taxe, soit 0.46 \$ et la date à compter de laquelle la taxes sera imposée, soit le 1^{er} août 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité doit décréter un règlement afin de rendre conforme son règlement à celui du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le règlement dûment adopté par la Municipalité doit être transmis au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire au plus tard le 20 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De décréter et d'adopter le *Règlement numéro 2016-03 modifiant le Règlement numéro 2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, tel que remis aux membres du conseil.

**9. Demande de dérogation mineure – 200, rue Carter – Réduction de la marge latérale
2016-05-06**

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'usine de Nortek Air Solution sur le lot 5 230 811 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la sortie de l'expédition de cet agrandissement requiert une réduction de la marge latérale le long du côté Nord-Est du lot 5 230 971 (Promatrice);

CONSIDÉRANT que la marge latérale doit être réduite à deux mètres au lieu des cinq mètres exigés aux termes de l'article 83 du *Règlement de zonage 057-98*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure afin de réduire de 5 mètres à 2 mètres la marge latérale située le long du côté Nord-Est du lot 5 230 971 (Promatrice), et ainsi, concrétiser le projet d'agrandissement de l'usine de Nortek Air Solution, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- D'assumer les frais de dérogation mineure de ce dossier.

**10. Demande de dérogation mineure – rue Nadeau – Augmentation de la longueur et réduction du cercle de virage pour une rue de type cul-de-sac
2016-05-07**

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'usine de Nortek Air Solution située sur le lot 5 230 811 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'avec la réalisation de ce projet, la rue Nadeau deviendra une rue de type cul-de-sac de 135 mètres de longueur avec un cercle de virage dont le rayon extérieur sera de neuf mètres;

CONSIDÉRANT que l'article 17 du *Règlement de lotissement 058-98* stipule qu'une rue de type cul-de-sac ne doit pas dépasser 107 mètres de longueur et le rayon extérieur du cercle de virage ne doit pas être inférieur à 13.5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une servitude sera créée sur le lot 5 791 562 afin de permettre aux déneigeuses et aux camions d'entretien de faire demi-tour;

CONSIDÉRANT qu'il y a peu de circulation dans cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure afin d'augmenter à 135 mètres la longueur de la rue Nadeau qui deviendra une rue de type cul-de-sac et de réduire à neuf mètres le rayon extérieur du cercle de virage de cette même rue, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.
- D'assumer les frais de dérogation mineure de ce dossier.

**11. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017
2016-05-08**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre au député de Nicolet-Yamaska, monsieur Donald Martel, sa demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De demander une subvention au montant de 300 000 \$ pour l'amélioration de la route Bureau, du rang du Grand-Saint-Esprit, du rang du Petit-Saint-Esprit, du rang du Moulin-Rouge, du 7^e rang et du rang Haut-de-l'Île;
- Que les travaux consisteront au rechargement et au revêtement des chaussées;
- Que l'évaluation de ces travaux s'élève à environ 750 000 \$.

12. Embauche de Madame Marie-Pierre Doucet-Houle pour l'entretien paysager 2016
2016-05-09

CONSIDÉRANT que la période d'entretien paysager arrive à grands pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'embaucher, à compter du mois de mai 2016 et pour une période d'environ 20 semaines, madame Marie-Pierre Doucet-Houle à titre de «Horticultrice/Préposée à l'entretien paysager» pour l'entretien des propriétés de la Municipalité, le tout aux conditions suivantes :
 - Taux horaire 15,45 \$;
 - 15 heures par semaine.

Le conseiller Jean-Claude Guévin déclare son intérêt dans le point ci-après et quitte maintenant la séance et la salle.

13. Embauche de deux journaliers au service des travaux publics pendant la période estivale
2016-05-10

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire embaucher deux personnes pour occuper les postes de journaliers au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 24 candidatures;

CONSIDÉRANT que six candidats ont été rencontrés pour combler les deux postes de journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'embaucher, Messieurs Claude Jutras et Pierre-Luc Boudreault-Beaurivage à titre de «journalier» au Service des travaux publics, à compter du 16 mai 2016, le tout aux conditions suivantes :
 - Taux horaire de 12,00 \$;
 - 30 à 40 heures par semaine;
 - Durée minimale : 12 semaines.

Le conseiller Jean-Claude Guévin revient à la séance pour la suite de l'ordre du jour.

14. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 48

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 50

15. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques
2016-05-11

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) entreprises afin d'effectuer divers travaux de lignage sur ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Marquage et traçage du Québec inc.	5 685.00 \$ + taxes
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	6 517.50 \$ + taxes
Lignco Sigma inc.	7 940.00 \$ + taxes

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de lignage des voies publiques à l'entreprise «Marquage et traçage du Québec inc.» pour une somme de 5 685.00 \$, plus taxes.

**16. Adjudication de contrat – Asphaltage des voies publiques
2016-05-12**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) entreprises afin d'effectuer l'asphaltage de diverses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix EB-10C	Prix EB-14
Pavage Veilleux (1990) inc.	81.25 \$ / tonne	84.75 \$ / tonne
Smith Asphalte inc.	75.50 \$ / tonne	79.25 \$ / tonne
Sintra inc.	71.75 \$ / tonne	79.15 \$ /tonne

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'asphaltage de diverses voies publiques à l'entreprise «Sintra inc » pour une somme de 71.75 \$ / tonne, plus taxes, pour l'enrobé bitumineux EB-10C (PG58-28) et de 79.15 \$ / tonne, plus taxes, pour l'enrobé bitumineux EB-14 (PG58-34).

**17. Adjudication de contrat – Tour de refroidissement Centre Richard-Lebeau
2016-05-13**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) entreprises afin d'effectuer l'installation d'une nouvelle tour de refroidissement au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Tuyauterie Michel K & Denis inc.	52 300 \$
Multi-Énergie Best inc.	52 100 \$
Plomberie Brière inc.	50 949 \$

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat d'installation de la nouvelle tour de refroidissement du Centre Richard-Lebeau à l'entreprise «Plomberie Brière inc.» pour une somme de 50 949.00 \$, plus taxes.

18. Demandes des Loisirs St-Léonard inc. pour la Fête des voisins 2016
2016-05-14

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demandent une aide matériel et humaine pour la préparation de la Fête des voisins qui aura lieu le samedi, 4 juin prochain entre 10 h et 14 h au Parc Arc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demandent l'autorisation pour avoir la présence de pompiers avec un camion incendie, entre 10 h et 14 h;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demandent la fermeture du carré que forme les rues Villeneuve, des Loisirs, Caya et du Parc pendant la durée de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter la demande d'aide matériel et humaine, des Loisirs de St-Léonard inc., pour la tenue de la Fête des voisins le 4 juin prochain et autorise la présence de pompiers avec un camion incendie et la fermeture des rues Villeneuve, des Loisirs, du Parc, Caya et Landry pendant la durée de cette activité;
- Que le directeur général coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

19. Demandes des Loisirs de St-Léonard inc. pour le Rock'n Ball et la Fête Nationale du Québec
2016-05-15

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demandent une aide matériel et humaine pour la préparation du Rock'n Ball et de la Fête Nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demandent l'autorisation pour avoir la présence de pompiers avec un camion incendie le 24 juin;

CONSIDÉRANT que les Loisirs de St-Léonard inc. demandent aussi l'autorisation d'utiliser les rues de la municipalité pour une parade festive dans la soirée du 24 juin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande des Loisirs de St-Léonard inc. pour utiliser les rues de la municipalité pour le passage du défilé de la Fête Nationale du Québec, le 24 juin prochain;
- D'accepter de fournir de l'aide des employés des travaux publics et l'utilisation de certains équipements pour avant et après les festivités;
- Que la municipalité demandera l'autorisation auprès du Ministère des Transports pour le passage du défilé de la Fête Nationale du Québec, le 24 juin sur la rue de l'Exposition et une partie du 9^e Rang;
- Que le conseil municipal rendra disponibles les camions de la municipalité pour le détournement de la circulation de la rue de l'Exposition ainsi que le personnel nécessaire pour gérer ce détournement temporaire de la circulation du 24 juin;
- D'autoriser les pompiers à participer à la fête d'enfants, le 24 en après-midi et à la parade en soirée ainsi qu'une présence de 2 pompiers lors des feux d'artifices;
- Qu'une confirmation de couverture en assurance responsabilité, sera demandée auprès de la compagnie d'assurance, pour la période du 16, 17 et 18 juin 2016, à l'occasion du Rock'n Ball et du 23 et 24 juin 2016, à l'occasion de la Fête Nationale du Québec;

- Que le directeur général coordonne le tout afin de donner effet à la présente résolution.

20. Demande au gouvernement du Canada – Modification du classement du produit importé : Le lait diafiltré
2016-05-16

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est une terre nourricière et que sa principale activité économique est l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska et la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston ont tout intérêt à ce que les producteurs de lait de leur territoire soient des plus rentables;

CONSIDÉRANT que l'importation d'un ingrédient laitier spécifiquement développé dans le but de contourner les tarifs frontaliers fait perdre en moyenne 20 000 \$ par année par ferme laitière du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que ce produit change de nom une fois qu'il a traversé la frontière canadienne :

De «concentré de protéines laitières de plus de 85% sur une base sèche», classement de l'Agence des services frontaliers du Canada, il devient du «lait» classement de l'Agence Canadienne d'inspection des aliments et peut contourner ainsi les normes de fabrication fromagère. Il remplace alors une partie du lait Canadien dans les fromages.

CONSIDÉRANT que tous les partis politiques, lors de la campagne électorale fédérale de l'automne 2015, se sont engagés à régler ce problème après leur élection;

CONSIDÉRANT que la pratique d'importation de lait Diafiltré vient en concurrence avec les producteurs laitiers et les transformateurs du Canada.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De dénoncer auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fédéral, l'honorable Lawrence MacAulay, la pratique d'exportation d'un produit connu sous le nom de lait diafiltré - en lui demandant de donner les directives nécessaires afin que l'ACIA modifie le classement de ce produit pour le définir comme un ingrédient laitier tel qu'il est réellement et non pas comme du lait.

21. Appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux
2016-05-17

CONSIDÉRANT qu'une étude préparatoire portant sur l'aménagement des bureaux municipaux, incluant le bilan de santé du bâtiment situé au 370, rue Principale, a été effectuée par Michèle Côté, architecte en juillet 2015;

CONSIDÉRANT que l'option d'agrandissement de l'édifice municipal situé au 440, rue de l'Exposition et de la relocalisation des bureaux municipaux dans cet immeuble, analysée dans l'étude préparatoire, semble la plus efficiente;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la culture et des communications a confirmé, dans une lettre datée du 25 janvier 2016, que le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 440, rue de l'Exposition respecte les conditions de la convention intervenue entre le Ministre de la culture, des communications et de la condition féminine et la MRC de Nicolet-Yamaska signée le 25 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire obtenir des offres pour la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux dans un agrandissement de l'édifice qui abrite la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De procéder à un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la relocalisation des bureaux municipaux dans un agrandissement de l'édifice qui abrite la bibliothèque sis au 440, rue de l'Exposition;

22. Entretien d'une entrée privée – Monsieur Louis Beaupré
2016-05-18

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Louis Beaupré concernant l'installation d'un ponceau vis-à-vis son entrée privée située au 17, rue Bastien;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la profondeur des fossés existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Louis Beaupré à installer, à ses frais, un ponceau d'un diamètre minimum de 12 pouces, sur toute la longueur de son entrée privée existante;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

23. Ratification – Vente de véhicule
2016-05-19

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à la vente du camion Chevrolet Grumman, année 1979 pour la somme de 900\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De ratifier et de confirmer la vente du camion Chevrolet Grumman, année 1979, pour le prix de 900 \$ taxes incluses.

24. Appui financier – Défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire
2016-05-20

CONSIDÉRANT qu'une équipe formée de trois pompiers participera au défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire le 3 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire encourager son équipe de pompiers dans ce défi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De remettre une commandite de 75\$ à M. Pascal Bergeron, représentant de l'équipe de Saint-Léonard-d'Aston pour leur participation au défi gratte-ciel au profit de la dystrophie musculaire.

25. Période de questions

Début : 20 h 06

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 17

**26. Levée de l'assemblée
2016-05-21**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller le conseiller Mario Laplante Laplante et unanimement résolu de lever la séance à h .

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général